

■ Direction des Enseignements et de la Vie Etudiante

PROCES VERBAL

du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

16 septembre 2009

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire s'est réuni en séance plénière le :

Mercredi 16 septembre 2009

A 14 heures à la Présidence de l'Université – salle du Conseil

PROCES VERBAL APPROUVE A L'UNANIMITE AU CEVU DU 21 OCTOBRE 2009

COLLEGE ENSEIGNANT A ET B

MEMBRES PRESENTS :

Collège enseignants A

M. Eric DELABAERE, M. Aziz BALLOUCHE, Mme Geneviève MAURAS, M. Didier LE GALL.

Collège enseignants B

M. Jean-René MORICE, Mme Michèle FAVREAU, M. Dominique JONCHERAY, Mme Sabine MALLET.

AYANT DONNE PROCURATION : Melle Sandra PALMERO, M. Fabrice GUERIN, M. Serge BLONDEL, Mme Isabelle RICHARD.

MEMBRES EXCUSES

Mme Monique SAUNIER

M. Guillaume NICOLAS

MEMBRES ABSENTS

M. Adnan MECHBAL

COLLEGE "BIATOSS"

MEMBRES PRESENTS

Mme Brigitte BICHET, Mme Emilie BOMAL, Mme Monique BERNIER, Mme Christine BEDU.

COLLEGE « ETUDIANTS »

MEMBRES PRESENTS

M. Antoine MURZEAU, M. Bryan COUBARD, M. Guillaume IFRAH, M. François Loïc PICHARD, Melle Chloé NETTER, M. Mathieu GONOT-GASCHARD.

MEMBRES ABSENTS

Melle Océane TOTO, M. Alix ARTHAUD., Melle Estelle BROUSSE, M. Alexis COCHIN, M. Mickael GOUIN, Melle Claire SERVOIN, Melle Nolwen ROISSE, M. Valentin BROUILLARD, Melle Emilie MOREAU, M. Simon CLEREC.

EXCUSE

M. Roger Paillot NZABAT.

COLLEGE « PERSONNALITES EXTERIEURES »**MEMBRES ABSENTS :**

M. MUSSET, représentant du comité d'expansion.

AYANT DONNE PROCURATION :

Mme LANNAUD ROLLAND, Directrice du CLOUS.
M. LAHEURTE, représentant de la CCI Maine et Loire.

MEMBRES INVITES**PRESENTS :**

M. BOUJON, Directeur du SUIO.

MEMBRES ABSENTS :

Mme l'Inspectrice d'Académie
M. Le représentant de l'IUFM Pays de Loire

SOMMAIRE

1.	Informations diverses.....	3
2.	Election d'un membre du CEVU à la commission du système d'information :.....	4
3.	Modifications de contrôles des connaissances :	5
4.	Création de DU.....	8
5.	Contrat étudiant : analyse des besoins en contrats étudiants	9
6.	Conventions :.....	9
7.	Approbation du procès verbal du 22 avril et 24 juin 2009	10

1. Informations diverses

Etat des lieux des inscriptions

1^{ère} année de premier cycle

Au 16 septembre 2009 en 1^{ère} année de premier cycle on dénombre 2974 inscrits soit une progression de 250 inscrits de date à date. Ce qui est remarquable par rapport aux baisses annoncées dans l'académie. Pour les filières de santé : 613 étudiants en 1^{ère} année de PCEM1 soit une progression de 71 étudiants.

En globalité sur les inscriptions principales

Au 13 septembre : 9200 inscrits soit une progression par rapport à l'année dernière de 5 %.

Master « enseignement »

Les étudiants sont inscrits à l'IUFM. Ils peuvent prendre une inscription « libre » et être exonéré de frais au niveau académique dans un master 1 « disciplinaire ». L'inscription en 1^{ère} année de l'IUFM vaut inscription en master 1.

M. Coubard se demande si une solution est proposée aux étudiants souhaitant suivre les cours de l'IUFM en candidat libre.

M. Delabaere répond que dans ce cas de figure pour pouvoir s'inscrire au concours l'étudiant doit être inscrit en M1. L'étudiant devra valider le Master 1 pour être fonctionnaire stagiaire en cas de réussite au concours.

Un groupe de travail sur le cadrage national des masters est mis en place. Les conclusions devraient paraître fin octobre 2009 et aboutir à un cadrage des masters fin décembre.

Parmi ces groupes de travail celui de : « professeur de l'enseignement secondaire technique d'éducation physique et sportive et CPE » lié aux concours de type CAPES ou CAFEP est important, en pratique pour l'Université d'Angers, il est coprésidé par le recteur de l'académie de Nantes.

Groupe de travail sur l'auto évaluation dans le cadre du contrat 2010-2015

M. Delabaere informe qu'une instance d'évaluation en interne définira la méthodologie de travail d'auto-évaluation puis proposera un cadrage sur l'architecture des formations. Cette instance sera constituée de Vice-Présidents et Directeurs de composantes. Des membres du CEVU et du CA seront impliqués dans des groupes d'évaluation.

Au 15 octobre 2010, les universités de la vague B devront remonter à l'AERES l'auto-évaluation de leurs formations. Une. Au CEVU d'octobre un calendrier plus précis sera donné.

Départ d'un étudiant élu CEVU

M. Delabaere informe du départ vers l'Université du Maine de **M. Roger Paillot NZABAT**, étudiant membre du CEVU. En effet, ce dernier va suivre son Directeur de thèse qui a été muté au Mans.

Mme Mauras revient sur l'auto évaluation. Elle regrette que le CEVU ne soit pas plus impliqué en tant que tel. Elle considère que cela fait partie des missions du CEVU.

M. Delabaere rappelle que des groupes d'évaluation mis place seront en charge d'un travail conjoint avec les équipes pédagogiques. Des membres du CEVU participeront à ces groupes. Il faut dans un premier temps définir le cadrage. Au final c'est le conseil d'administration qui définira la stratégie de l'établissement. De même que pour la politique « scientifique », il y aura obligation de faire remonter à l'AERES une auto évaluation des formations. La méthodologie utilisée ne peut être dissociée de la politique de l'établissement.

M. Le Gall insiste le fait que l'on dispose de peu de marge dans la production d'outils d'évaluation pour les licences. L'utilisation des grilles « AERES » semble indispensable. Pour la recherche, il y a beaucoup moins de cadrage. Le conseil scientifique a besoin « d'affiner » les dossiers pour obtenir des données utilisables.

2. Election d'un membre du CEVU à la commission du système d'information :

M. Delabaere rappelle la composition et les missions de la commission du système d'information :

La Commission du Système d'Information (C.S.I.) a pour mission :

- de recenser les besoins des utilisateurs du système d'information,
- d'être un lieu d'échanges sur les difficultés et les préoccupations des utilisateurs,
- de communiquer sur les différents projets concernant le système d'information,
- de proposer des axes stratégiques d'évolution

Composition :

La Commission du Système d'Information (C.S.I.) comprend :

- le président de l'université,
- le secrétaire général ou son représentant,
- l'agent comptable - directeur des affaires financières ou son représentant,
- les vice-présidents de l'université,
- un représentant élu par le CA parmi ses membres,
- un représentant élu par le CS parmi ses membres,

- | un représentant élu par le CEVU parmi ses membres,
- | le chargé de mission étudiant,
- | deux représentants par composante élus par le conseil de gestion
- | le représentant du personnel BIATOSS siégeant au bureau de l'université,
- | les directeurs des services centraux,
- | les responsables des services de la DSI,
- | le responsable de la sécurité du système d'information,
- | le contrôleur de gestion,
- | le directeur du STIC,
- | le directeur du SCD,
- | le directeur du SUIO-IP,
- | le directeur du CUFCO,
- | le chargé de mission C2i,
- | une personne désignée par le président, spécialiste de l'ENT (interface étudiant/pédagogie),
- | un expert désigné par le président.

M. Delabaere procède au vote. **Melle Bomal** est élue avec 19 voix pour et 2 votes blancs.

M. Le Gall informe qu'à la Faculté des Lettres des élections vont avoir lieu pour compléter le conseil de gestion suite à la modification des statuts. Le scrutin devrait avoir lieu le 3 novembre. Les collèges étudiants par cycle ont été supprimés. Cela permet de s'investir dans la durée.

3. Modifications de contrôles des connaissances :

I UFR MEDECINE

P.C.E.M. 2 : module biophysique : avis favorable avec 2 abstentions et 1 vote contre.

I UFR SCIENCES

L1 MPCIE : avis favorable avec 1 vote contre.

M2 R Informatique : avis favorable à l'unanimité.

Master BIOVIGPA : avis favorable à l'unanimité.

I UFR LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES

- | **L3 LLCE spécialité Espagnol parcours Enseignement et Recherche** : avis favorable avec 1 abstention.

- | **L3 LLCE spécialité Espagnol** : avis favorable avec 1 abstention.

M. Gonot Gaschard se demande pourquoi supprimer un oral qui est un bon entraînement pour l'étudiant ?

M. Le Gall répond que l'étudiant a d'autres lieux et d'autres occasions de s'entraîner. Il s'agit ici d'alléger le dispositif d'examen.

- | **Licence de géographie : S 2 à S 6** : avis favorable avec 1 abstention.

- | **Licence LEA** : avis favorable avec 2 abstentions.

- | **M1 Histoire, géographie, document spécialité thématique Histoire et document Parcours histoire et métiers des archives et des bibliothèques** : avis favorable à l'unanimité.

- | **L1 Histoire Parcours Histoire générale (Angers et Cholet) Parcours Histoire Lettres classiques** : avis favorable avec 3 votes contre.

- | **L2 Histoire/Lettres classiques** : avis favorable avec 1 abstention.

- **L3 Histoire à Cholet** : avis favorable avec 3 abstentions.
- **Master 1 Traduction (transdisciplinaire : anglais-espagnol-allemand)** : avis favorable à l'unanimité.
- **Master 2 traduction** : avis favorable à l'unanimité.
- Licence de psychologie, 3e année, parcours métiers de l'enseignement primaire : avis favorable à l'unanimité.
- **Master métiers de la traduction, parcours traduction professionnelle et spécialisée** : avis favorable à l'unanimité.
- **L 1 de la licence d'anglais LLCE** : avis favorable avec 2 votes contre et 3 abstentions.

L'assemblée fait part d'un manque de détail sur les intitulés : **M. Le Gall** ajoute des précisions sur les intitulés : **AN112** : civilisation, histoire de la Grande Bretagne et des Etats-Unis, géographie économique de la GB. **AN122** : civilisation, histoire de la GB et des Etats-Unis, géographie économique des Etats-Unis.

M. Coubard considère la mise en place du contrôle continu comme un retour au « mode lycée » et à une banalisation de la licence.

Melle Netter justifie les « abstentions » : les étudiants considèrent la mise en place du contrôle continu comme une généralisation du mode lycée en L1. Il ne s'agit pas de s'opposer au travail des enseignants. La généralisation du contrôle continu ne correspond pas à l'idée qu'ils ont de la licence.

M. Pichard pense que les étudiants doivent apprendre à être autonome. Pour lui ce nouveau mode de fonctionnement ne va qu'augmenter « la dépendance ». Par exemple à l'UFR sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé, il n'y a pas de contrôle continu mais les étudiants se sentent encadrer.

M. Le Gall précise que la sociologie des étudiants à l'UFR Lettres est différente de celle de pharmacie. Les enseignants utilisent des méthodes de travail différentes. Beaucoup d'étudiants n'ont pas les outils méthodologiques pour suivre les formations.

- **L2 anglais LLCE** : avis favorable avec 1 vote contre et 5 abstentions.
- **L3 anglais LLCE** : avis favorable avec 2 abstentions.
- **L2 Histoire/Lettres classiques** : avis favorable avec 1 abstention.
- **Licence LLCE d'allemand parcours français langue étrangère (FLE)** : avis favorable avec 1 abstention.
- **L 3 Allemand** : avis favorable à l'unanimité.
- **Licence de lettres, parcours lettres modernes, lettres modernes-anglais, lettres modernes-lettres classiques, lettres modernes-histoire contemporaine, lettres modernes-anglais** : avis favorable avec 2 abstentions et un vote contre.
- **Master 2 Chargé de développement : entreprises et territoires Co-habilité UFR Droit et Lettres** : avis favorable à l'unanimité.
- **L1 de géographie, histoire, psychologie et anglais** : avis favorable avec 2 abstentions.
- **L1, L 2, L 3 de géographie, d'histoire, de psychologie et de lettres** : avis favorable à l'unanimité.
- **Licence de géographie et d'histoire (S5 et S6)** : avis favorable à l'unanimité.
- **L 1 de géographie, histoire, psychologie, anglais, allemand, espagnol** : avis favorable à l'unanimité.

I UFR SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET INGENIERIE DE LA SANTE

- I** Dans l'ensemble du cursus Pharmacie : « Le Doyen de la Faculté de Pharmacie » est remplacé par « Directeur de l'UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé ». Le CEVU s'interroge sur l'intitulé exact. Après vérification l'intitulé exact est : « Directeur de l'UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé ». Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité
- I** **2ème année** : stage officinal d'initiation : avis favorable à l'unanimité.
- I** **3ème année UE2** : avis favorable à l'unanimité.
- I** **3ème année UE3** : avis favorable à l'unanimité.
- I** **3ème année et 4ème année** : Unités de Valeur 9 : avis favorable à l'unanimité.
- I** **3ème année et 4ème année** : Unités de Valeur 11 : avis favorable à l'unanimité.

Il s'agit ici de la création d'une nouvelle UV, afin de pouvoir comptabiliser moins d'étudiants par groupe. Ceci est possible pour les formations hors cadre du LMD.

- I** 5ème année industrie : **Mme Mallet** présente ces modifications. Il s'agit d'une adaptation aux nouvelles maquettes d'enseignement afin que les étudiants puissent obtenir une équivalence d'un M1. **Mme Mallet** confirme que l'équivalence se situe au niveau M1 et non M2 comme l'indique la fiche de synthèse présentée en séance.
- I** **6ème année industrie** : Equivalence d'un M2 à la 6^{ème} année d'industrie. Dans le doute, en attente de vérification du texte réglementaire concernant les études pharmaceutiques et de la possibilité de validation d'un M2, M. Delabaere propose de reporter ce point.

I UFR DROIT, ECONOMIE ET GESTION

- I** **L3 PEM (parcours de la L3 AES), M1, M2 Management international** : avis favorable à l'unanimité.
- I** **L1 Droit, Sciences Economiques et AES** : organisation du plan licence.

Mme Favreau présente ce point :

Elle explique que cette réorganisation des enseignements est le fruit d'un travail sur les 3 filières, avec des enseignants de cultures différentes.

Cet « apprentissage de l'autonomie », permettra aux étudiants de prendre conscience très tôt de leur situation.

Cette réflexion est fondée sur le constat suivant : ¼ des étudiants échouant à la 1^{ère} session sont les mêmes qui sont défaillants à la 2^{ème} session. L'objectif est de pouvoir identifier au mieux ce type d'étudiants.

Une partie du suivi des étudiants va être assuré par un coordinateur « plan licence ».

M. Delabaere précise que la mise en place d'un contrôle continu intégral offre la possibilité de ne pas mettre en place une 2^{ème} session mais oblige à un dispositif un dispositif de rattrapage adapté pour les dispensés d'assiduité.

Mme Favreau ajoute qu'il y a toujours des cours magistraux et des TD.
Pour les TD, l'évaluation est le contrôle continu.

Pour les cours magistraux : il y aura 3 évaluations dans le semestre. Chaque évaluation a un objectif pédagogique. Les enseignants ont constaté que certains étudiants ne maîtrisaient pas des notions essentielles.

Il faut qu'ils prennent conscience que l'université est d'abord un lieu où l'on travaille. Il n'est pas question de proposer des formations au « rabais ». L'effet du nombre ne veut pas dire que le niveau visé est moins bon. Cette interprétation doit être corrigée.

Mme Favreau précise que les dispenses d'assiduité ne sont pas « automatiques » elles ne sont délivrées que sur de réelles situations.

Cette nouvelle organisation offre aux étudiants des chances de réussite en terme de performance. Les évaluations sont progressives dans le contenu. Est également mis en place une pondération différente entre les évaluations.

M. Mallet s'interroge sur le rôle du coordinateur.

Mme Favreau explique qu'il s'agit d'une étudiante venant d'être diplômée d'un master. Elle jouera le rôle d'interface entre les étudiants, les chargés de TD, les personnels administratifs soit un suivi de près 1000 étudiants. Il s'agit d'un suivi personnalisé : suivi des TD, remonté des noms des étudiants absents. Les étudiants en difficulté seront très vite identifiés.

M. Cledy fait le parallèle avec le système des IUT dans lequel il n'y a pas de 2^{ème} session, mais plutôt une progressivité dans le temps. Ce système a fait ses preuves.

M. Delabaere met au vote ces nouvelles modalités concernant la L1 Droit, Sciences Economiques et AES : le CEVU émet un avis favorable avec 2 abstentions.

I Institut Albert le Grand (IRCOM)

Licence Domaine Lettres et langues, mention Lettres et sciences politiques (1^{ère} et 2^{ème} années) : avis favorable du CEVU avec 2 abstentions.

4. Création de DU

I Création du DU « Sécurité des systèmes d'information de santé » (UFR Sciences pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé)

Mme Mauras souhaite que le DU soit identifié dans le département ISSBA même s'il est rattaché à l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé.

M. Delabaere rappelle que l'objectif de cette formation dans le domaine de la santé est très lié au développement du dossier médical partagé. Il s'étonne que le diplôme requis soit le bac, alors que le niveau des débouchés se situe à un niveau « cadre ».

Mme Mauras explique que cela correspond à une demande du milieu professionnel en formation continue. De nombreux « cadres de santé » ont un niveau bac et possède une expérience professionnelle importante.

M. Delabaere met au vote ce DU. Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

5. Contrat étudiant : analyse des besoins en contrats étudiants

Suite au décret du 26 décembre 2007, chaque année le CEVU doit débattre sur la politique de l'établissement en matière d'emploi étudiant. Les différents services et composantes ont fait remonter leur besoin. Il ne semble pas y avoir de difficultés particulières dans la gestion de ces contrats. Il y a eu peu de réponses.

M. Delabaere présente quelques chiffres sur l'emploi étudiant :

Pour 2008, le montant global investi par l'Université dans les contrats étudiants (relevant du décret du 26 décembre 2007) est un peu moins de 150 000 euros.

Le niveau d'études des étudiants : L3, M1, M2.

Les principales missions : inscriptions administratives, accueil, archivage, prêts à la BU, tutorat d'accueil, aide aux handicapés.

M. Coubard fait part du problème d'un étudiant qui a dû renoncer à suivre une UEL sur le créneau du jeudi après midi afin d'assurer son contrat à la BU, seul ce créneau horaire restait disponible pour être moniteur à la BU.

Mme Bichet rappelle que les étudiants doivent obligatoirement signaler ce genre de problème au service des examens.

M. Delabaere rappelle que les offres d'emploi ouvertes aux étudiants se trouvent sur le site internet de l'Université. Les responsables administratifs ont reçu un courrier de la DRH rappelant le fonctionnement des contrats étudiants.

Pour résoudre les difficultés liées aux contrats multiples, une centralisation des demandes est faite à la Direction des Ressources Humaines qui peut le cas échéant établir un contrat unique.

La procédure de paiement devrait être plus rapide.

Mme Bichet informe des difficultés de paiement que les étudiants ont rencontrées l'année dernière.

M. Delabaere prend l'exemple du prochain forum CALEP. Il serait très intéressant que les étudiants soient présents sur les stands thématiques, pour cela les composantes pourraient faire appel aux contrats étudiants.

A la question de **Mme Mallet** sur le financement, **M. Delabaere** répond qu'il s'agit d'un financement de chaque UFR, voire des services (SCD, SUMPPS par exemple).

M. Delabaere est surpris des demandes de l'UFR Médecine. En effet, une demande est fléchée pour l'organisation du stage de pré rentrée de 1^{ère} année alors qu'à priori, cet événement est géré par la COMA ou COMALI, idem pour les colles.

6. Conventions :

I Convention de formation « agent commercial bancassurance » (IUT)

Cette convention est conclue pour une année. **M. Cledy** présente cette convention.

Pour ce DU la formation n'est plus décrite comme une formation pour les handicapés mais une formation accessible aux handicapés. 15 ou 16 inscrits cette année. Si les inscrits augmentent il y aura une renégociation tarifaire (création d'un 2^{ème} groupe).

Mme Mauras propose que dans le futur, le tarif fasse l'objet d'un avenant à la convention.

Le CEVU émet un avis favorable avec une abstention.

I Convention de partenariat pour la mise en place du dispositif de masters « Management des Organisations Scolaires » (M@DOS)

M. Delabaere rappelle que cette convention est commune au Ministère de l'Éducation Nationale, au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et 5 universités : Angers, Lille 3, Nancy 2, Marne La Vallée et l'Université de Poitiers. Il s'agit de formation continue de haute qualité s'adressant aux cadres administratifs de l'éducation nationale qui pour la plupart, ont un diplôme de niveau master 1. Il s'agit ici d'amener les cadres au niveau de la validation d'un master.

La formation se fera à distance avec des séances en « présentiel » à Poitiers dans le cadre de l'ESEN.

Mme Favreau ajoute que ce partage entre universités est intéressant. Chaque université intervient sur des axes où elle est spécialisée.

Le CEVU émet un avis favorable avec une abstention.

7. Approbation du procès verbal du 22 avril et 24 juin 2009

M. Ifrah souhaite modifier le procès verbal du 24 juin : en bas de la page 10, il faudrait écrire: "souhaite que soit ajouté dans les conditions d'inscription "les étudiants titulaires d'un diplôme d'état de docteur en pharmacie".

M. Delabaere informe qu'aucune autre modification n'a été demandée par écrit.

Cependant, **M. Coubard** souhaite proposer une modification en cours de séance. A propos des UEL, il regrette que toutes les discussions ne soient pas retranscrites sur le procès verbal du 24 juin 2009. Il proposera un texte par mail à rajouter au procès verbal.

Le CEVU émet un avis favorable avec 2 abstentions pour le procès verbal du 22 avril 2009.

Pour le procès verbal du 24 juin, le CEVU émet un avis favorable avec une abstention sous réserve des modifications demandées.

Le Vice Président du CEVU

Eric Delabaere



La Directrice des Enseignements et
de la Vie Etudiante

Brigitte Brault

